

Intervention de Geneviève P-Gaillard, Députée des Deux-Sèvres
Paris, le 8 mars 2004

Je vous remercie de m'avoir invitée à m'exprimer aujourd'hui sur la parité dans les entreprises de l'économie sociale. Avant toute chose, puisque aujourd'hui est la journée internationale des femmes, je souhaite rendre hommage à toutes celles, célèbres, qui ont servi la cause de leur camarades de sexe, donc de la société dans son entier, mais aussi à toutes celles, anonymes, dans notre pays mais aussi dans le monde, qui subissent encore des situations difficiles – de souffrances inadmissibles et indignes. Il est de notre devoir de les écouter, de les entendre et de les aider.

La parité dans les entreprises de l'économie sociale est très difficile à cerner. Peu de travaux lui ont été consacrés, et je me suis essentiellement appuyée sur les travaux des chambres régionales de l'économie sociale des régions atlantique qui avec l'INSEE décortiquent des statistiques complexes sur le sujet, dans le secteur des associations, des mutuelles et des coopératives. Je vous invite à en prendre connaissance.

Je me suis appuyée aussi sur le constat que je peux faire concernant les mutuelles d'assurances dont les sièges sociaux sont dans la 1^{ère} circonscription des Deux-Sèvres.

La situation est difficile à cerner parce que –entre autres- les structures de l'économie sociale sont hétérogènes et comportent de nombreux bénévoles qui apportent, en particulier dans les associations, une contribution importante, souvent déterminante dans leur pérennité. Je tiens à leur rendre hommage aujourd'hui.

Dans les Régions Atlantique, un chiffre est particulièrement révélateur, celui de la présence des femmes : 61 % des 350.000 emplois dans l'économie sociale sont occupés par des femmes contre 43 % dans les entreprises classiques.

Cette situation, qui peut apparaître excellente, et qui peut être une bonne voie vers la parité, doit cependant être modulée. En effet, l'économie sociale intervient surtout dans le champ de l'action sociale et de la santé (77 % de femmes), de l'éducation (60 % de femmes) et de la banque (50 % de femmes).

Ainsi, on retrouve, dans l'économie sociale des schémas culturels que nous connaissons bien :

. les femmes chargées de l'enfance, des personnes âgées, secteurs très nobles tant il faut d'abnégation, de générosité et de don de soi.

. les femmes rédactrices, secrétaires, chargées du travail de bureau, symboles persistants des premiers emplois féminins, mais dans les deux cas, ces postes de travail sont encore trop souvent considérés comme « peu nobles » au regard des secteurs de la finance.

De toute façon, féminisation ne signifie pas égalité et encore moins parité.

Par exemple, les mutuelles d'assurance qui ont leur siège national à Niort, concentrent de nombreux emplois féminins. A formation et travail identique, les salaires des femmes sont équivalents aux salaires des hommes (différence peut venir du travail à temps partiel qui touche plus fortement les femmes).

La féminisation des cadres y est bonne ! On va dire comme ça ! Car en réalité, elle s'arrête à un certain niveau : le nombre de femme au poste de direction générale est égal à zéro. Comme le directeur général est souvent choisi par le conseil d'administration parmi les cadres très supérieurs de l'entreprise, comme les conseils d'administrations sont eux-mêmes composés d'hommes ;

Exemple :	MAIF	19 personnes	1 femme
	MACIF	26 personnes	3 femmes
	MAAF	17 personnes	3 femmes
	SMACL	19 personnes	4 femmes

le résultat est vite connu. La boucle est bouclée.

Ainsi, si l'on peut dire que dans les entreprises de l'économie sociale la féminisation est forte, l'égalité des salaires respectée, il n'y a pas lieu de pavoiser et d'en déduire que la parité est atteinte. Les postes de direction ceux où l'on prend des décisions sont toujours détenus par des hommes.

Finalement, cette situation est le reflet précis de notre société, et ce malgré le dynamisme et l'éthique porté par ces entreprises. Elles évoluent encore dans un monde imprégné d'une culture traditionnelle très forte, où les portes des structures de décision, de négociation, voire d'arbitrage sont encore jalousement gardées par des hommes. Rares sont les femmes qui se présentent à elles, encore plus rares sont celles qui pénètrent dans le tabernacle du pouvoir... lorsqu'elles y arrivent, elles ont en général franchi des obstacles bien plus volumineux que leurs compagnons.

Toutes ces instances de décision, qui ont une forte influence sur les conditions de vie collective, au sein de ces entreprises certes, mais partout ailleurs, empêchent donc la société de trouver des solutions durables et collectives aux inégalités qui touchent la moitié de la population.

Et l'on tourne ainsi en rond.

Pourtant, je reste très optimiste. Les entreprises de l'économie sociale ont montré par le passé qu'elles pouvaient vaincre des a priori –ont montré qu'elles savaient s'ouvrir très largement aux attentes exprimées par les populations et si, de mon point de vue, l'égalité reste le pivot de la parité, on peut dire que dans ce domaine, l'économie sociale est sûrement en avance.

En 30 ans, des progrès monumentaux ont été faits en France, grâce aux femmes et à quelques hommes, dans certains domaines comme l'accès à la formation, l'accès à certains métiers et l'accès aux responsabilités dans les administrations. Le secteur tertiaire, relativement jeune, et représentant une grosse partie de l'économie sociale, a su devancer d'autres secteurs. Il ne reste plus maintenant qu'à surmonter l'obstacle des postes de pouvoir.

Il s'agit, du moins je le crois, d'un problème essentiellement culturel – car nombreuses sont celles qui ont la capacité et la volonté d'y parvenir ; lorsqu'elles y arrivent, c'est encore trop souvent au détriment de leur vie familiales voire de leur vie citoyenne. Dans ce domaine, les mutuelles en particulier, et c'est important à souligner, ont très vite réduit – pour tous leur employés- et bien avant la loi, le temps de travail. Ceci explique peut-être la forte féminisation. A moins que ce ne soit le contraire. Si tel est le cas, cela montre bien que les femmes sont pionnières ! et font bouger la société en l'amenant à prendre en compte des problèmes généraux – devenus spécifiques- par la faute d'une culture traditionnelle réductrice.

Je pense aussi, que la parité appliquée aux affaires publiques pourrait faire avancer la parité sociale. Mais on voit encore que l'application du texte adopté en 2000 au parlement reste insuffisante.

12,3 % des députés sont des femmes
10,9 % des sénateurs sont des femmes
9,89 % des conseillers généraux sont des femmes

et lorsque je regarde le nombre de femmes tête de liste aux élections municipales où, plus près de nous, régionales, je reste coi !

Le chemin est donc encore long.

Je pense, quant à moi, que seulement le jour où la présidence de la République sera démocratiquement confiée à une femme, seulement ce jour là le verrou de la non ascension des femmes au postes de responsabilité aura été levé. J'en connais certains qui vont être contents !

Je ne doute pas que nous y parviendrons - sans cela, j'ai des craintes pour la parité –la vraie- celle qui consacre des femmes et des hommes à nombre égal dans tous les secteurs de notre vie sociale, économique, politique.

Geneviève P-Gaillard